

DEC192831DR15

**Décision portant nomination de Mme Sophie FERREIRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA).****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) et nommant M. Jacques GIRAUDEAU en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS 2567<sup>1</sup> en septembre 2019 ;

Considérant que Mme Sophie FERREIRA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sophie FERREIRA, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Mme Sophie FERREIRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie FERREIRA, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 4 novembre 2019

Le directeur de l'unité

Jacques GIRAUDEAU

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)